



Investissement locatif - locataire en place sans bail

Par **Redbul**, le **28/03/2015** à **16:08**

Bonjour, je souhaite acquérir un appartement mais il est déjà loué par un locataire qui n'a pas de bail de location. Or moi ça m'intéresse qu'il y ait déjà un locataire même si je sais que je n'aurai pas de mal à relouer vu l'emplacement du bien. Que dois-je faire:
1/ demander que le logement soit vide à la signature?
2/ exiger que le propriétaire rédige un bail pour son locataire en place? Et puis-je avoir accès à ce bail avant la signature?
Merci
David

Par **cocotte1003**, le **29/03/2015** à **17:39**

Bonjour, pas de bail écrit = bail oral avec le même fonctionnement sauf pas de revalorisation de loyer, pas de visite de relocation.... cordialement